

Pour Information

Interview du Dr LARDENOIS Pdt de la CARMF au Quotidien du Médecin

Pour le président de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (Carmf), la [réforme des retraites](#) annoncée par l'exécutif – qui préserve les régimes autonomes contrairement au précédent projet de système universel – ne posera (presque) « *aucun problème* » aux libéraux.

LE QUOTIDIEN : En quoi les médecins libéraux sont-ils concernés par le projet de réforme des retraites ?



Crédit photo : S.Toubon

Dr Thierry LARDENOIS : Contrairement au projet précédent de système universel, qui était une catastrophe dans ses modalités en remettant en question les caisses autonomes des libéraux avec leurs spécificités et leurs qualités, cette réforme des retraites - en l'état - ne me pose aucun problème, même si elle ressemble quand même un peu à du bricolage...

Les mesures principales pour sauvegarder la répartition nous conviennent car de toute façon il n'y a pas d'argent magique. Le gouvernement s'approche d'une bonne note, même s'il aurait pu intégrer beaucoup mieux la dimension sociale et de bien-être, qui risque de précipiter les syndicats et les gens dans la rue.

Quid, tout de même, des confrères qui voulaient partir plus tôt que 64 ans ?

La très grande majorité des confrères libéraux partent à la retraite tard, vers 66 ans en moyenne, donc le report de l'âge légal à 64 ans ne changera rien en pratique, sauf pour ceux qui sont épuisés. Le message central de cette réforme, c'est de dire qu'on va travailler davantage : or, on a quand même un certain nombre de confrères fatigués, au bout du rouleau, qui auraient eu plaisir à ce qu'on leur laisse la liberté de partir plus tôt, même si la plupart n'utilisent pas cette liberté. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un [système de retraite « en temps choisi »](#), dès 62 ans, dans le régime complémentaire.

Y a-t-il des mesures sur la pénibilité ou les gardes qui peuvent vous concerner ?

Le gouvernement ne nous a rien dit ou demandé à ce sujet. Si on me demande mon avis je leur dirai. En cas d'invalidité, je rappelle que les médecins peuvent toujours partir à 62 ans.

Avez-vous pu faire valoir votre point de vue dans les échanges préparatoires ?

Nous n'avons eu presque aucun contact. Et je rappelle que le gouvernement a été malhonnête avec nous dans l'affaire du cumul emploi-retraite, avec la loi de financement de la Sécu [qui a exonéré de cotisations Carmf les médecins en cumul pour 2023 sans compensation, NDLR]. Nous avons trouvé une solution de financement en urgence, avec l'annulation de la hausse de la retraite complémentaire qui était prévue au 1^{er} janvier.

Quels sont aujourd'hui vos points de vigilance ?

Nous avons une réforme de l'assiette des cotisations des indépendants, qui est en cours de préparation. Elle doit libérer un peu d'argent pour investir dans le régime complémentaire. L'idée est de supprimer une partie de CSG, moyennant une amélioration des retraites. Nous y sommes favorables.

Y aura-t-il des praticiens libéraux dans les manifs contre la réforme des retraites, à votre avis ?

Chacun a le droit d'exprimer ses opinions mais je ne vois pas l'intérêt pour eux. Vous savez, les médecins libéraux ont beaucoup d'autres raisons aujourd'hui de manifester !